



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 28

L'an deux mille vingt trois

Présents : 25

Le vingt-huit juin

Votants : 28

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
21.06.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Christine PORTAILLER ayant donné procuration à M. Yvan MORRY, M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL et Mme Gaëlle MARTINEAU ayant donné procuration à M. Gilbert MEUDEC.

Secrétaire de séance : Julie KERVELLA

N° D_2023-06-28-07

Objet : COURS D'EAU LE LAPIC – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE RENATURATION

Rapporteur : Louis SALIOU

Vu l'avis favorable de la commission communale « Finances - Travaux - Agriculture » du 19 juin 2023 ;

Suite aux travaux de déconnexion de l'étang de Kerzuguel, la D.D.T.M. suggère l'opportunité de remise à ciel ouvert du cours d'eau Le Lopic, affluent de l'Elorn, sur 700 mètres linéaires entre l'étang récemment déconnecté et la confluence avec l'Elorn.

L'Etat a lancé le programme national « *renaturation des villes* » doté d'un fonds de 500 millions d'euros. Ce projet rentre dans ce cadre. Les solutions de renaturation des villes peuvent également contribuer à atténuer le dérèglement climatique, à restaurer la biodiversité, et à améliorer la santé et le cadre de vie des habitants.

L'objectif du programme de renaturation est de soutenir et accélérer les efforts des collectivités pour apporter de la nature dans les espaces urbanisés.

Une étude de faisabilité d'un coût estimé de 50 000 € peut être inscrite au titre de l'accord de résilience à signer avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de lancer une étude de faisabilité de renaturation du Lapic sous maîtrise d'ouvrage Ville avec l'appui technique de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;**
- **d'intégrer cette étude dans l'accord de résilience 2023-2024 proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 28 juin 2023

Le Maire,

Laurence CLAISSE

